



Projet de loi « Travail »

Invitation à une réunion d'information

Sections RENAULT

N° 43

14 mars 2016

RASSEMBLEMENT

pour une réunion d'information syndicale

dans le hall de la Ruche jeudi 17 mars à 10h

sur les 20 mn de pause

A L'APPEL DU SYNDICAT SM-TE

PROJET DE LOI TRAVAIL

Ce que dit le projet de loi ?

Quelles conséquences pour les salariés ?

Comment organiser la défense des droits des salariés ?

Risques psychosociaux et N.A.O.

Réclamation des délégués du personnel, membres du SM-TE (réunion mensuelle du 1^{er} mars 2016) :

Le budget des augmentations individuelles est fixé à 1,4%, assorti de 0% d'AGS.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête Hay publiée en 2015 faisait état d'un engagement du personnel hors du commun : « *Le niveau d'engagement des salariés du Groupe [pour] donner le meilleur d'eux-mêmes s'accroît et se situe un point au-dessus des entreprises hautement performantes (74 %). La fierté de travailler pour le Groupe (82 %, soit 4 points de plus que la norme globale) et la motivation pour aller au-delà du travail demandé pour contribuer au succès de Renault (82 %, soit 13 points de plus que la norme globale) restent des points forts du Groupe* ». [...]

Le management d'équipe va être en charge très prochainement d'annoncer les « évolutions salariales » à leurs collaborateurs. Et nous sommes certains que cette situation va générer un stress énorme pour toute cette population de managers. En effet, ils vont être en situation d'annoncer la misère, pendant que les étages hiérarchiques supérieurs vont bénéficier d'une PPG qui s'annonce exceptionnelle.

1) Les délégués du personnel membres du SM-TE demandent quels moyens vont être mis à disposition des managers de terrain pour les accompagner dans cette tâche qui s'annonce extrêmement tendue voire conflictuelle ?

NB : par moyens mis à leur disposition, nous entendons autre chose que les habituels et lénifiants slides powerpoint aux arguments éculés, tentant maladroitement de justifier l'injustifiable.

Réponse de la Direction : Un kit est mis à disposition des hiérarchiques pour une explication aux collaborateurs.

2) Cette situation extrêmement préoccupante manifestée par les managers de terrain justifie d'apporter très vite une hausse massive au budget dérisoire consenti par la Direction. Les délégués du personnel membres du SM-TE demandent à la Direction de l'Etablissement de faire le nécessaire auprès de la Direction Générale.

Compte tenu de la gravité du sujet, nous les élus DP membres du SM-TE, considérons que ces deux questions doivent être prises en compte dans cette instance avec la plus grande attention.

Réponse de la Direction : Les NAO ne sont pas de la compétence de cette instance.

Commentaires du SM-TE : Nous invitons les collaborateurs (tout particulièrement ceux qui ne se sont pas déplacés aux appels des syndicats à l'occasion des NAO) à faire preuve de clémence et de compréhension si toutefois les annonces de leur manager direct ne répondaient pas tout à fait à leurs espérances.

Et si des griefs venaient à s'exprimer, il faudra le faire auprès des représentants syndicaux qui ont pris part aux négociations salariales et signé l'accord NAO. Si nous n'en sommes pas satisfaits, travaillons ensemble à les remplacer. Comment faire ? Le SM-TE invite tous les salariés à se syndiquer, soit pour prendre le contrôle des syndicats actuellement représentatifs, soit pour en changer.

Donnez-vous les moyens d'agir : rejoignez le syndicat SM-TE

Pour engager des actions, vous représenter et défendre vos droits, le SM-TE vous invite à le rejoindre en devenant **membre**, que vous soyez « Renault » ou prestataire.

Le SM-TE revendique l'indépendance syndicale et a inscrit dans ses statuts d'être **financé uniquement par ses adhérents**, libre de tout financement d'origine patronale ou politique, et **non confédéré**.

Bulletin d'adhésion sur : www.travaillonsensemble.org cotisation annuelle : 30 à 50 €.

Contact : 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 sm-te@travaillonsensemble.org www.travaillonsensemble.org